



RECRUTEMENT INTÉRIMAIRE

Ouvrier saisonnier : sentiers et bâtiments

Pralognan-la-Vanoise

Nature du contrat : contrat d'intérim (Staffmatch)

Date limite de candidature : le lundi 24 avril 2026 à midi

Entretien à prévoir : le 05/05/2026

Prise de fonction souhaitée : 18/05/2026

AFFECTATION, PRÉSENTATION DU SERVICE

Service d'affectation : Secteur de Pralognan la Vanoise

Composition de l'équipe (effectif) : 1 chef d'équipe et 4 ouvriers

Positionnement de l'agent dans l'organigramme du service :

- L'ouvrier est placé sous l'autorité directe du chef de secteur (métier exercé sur le secteur) pour l'exercice de ses missions
- Hiérarchies fonctionnelles supplémentaires : chargés de mission bâtiments et sentiers du siège (Mission technique) : définition des missions et travaux
- Hiérarchie au sein du groupe d'ouvriers : L'équipe d'ouvriers se compose d'un chef de d'équipe qui encadre l'équipe d'ouvriers

Relations fonctionnelles :

- L'ouvrier travaille en équipe avec l'équipe d'ouvriers, et en lien étroit avec les agents et techniciens du secteur
- En externe : entreprises du bâtiment, propriétaires riverains des sentiers, agriculteurs, visiteurs, usagers

Affectation territoriale (siège, antenne, secteur...) : Travail sur le secteur de Pralognan la Vanoise

Résidence administrative : Pralognan la Vanoise

MISSIONS ET ACTIVITÉS

Définition du poste : (Mission principale, objectifs du poste) :

L'ouvrier exécute des travaux de construction et des travaux d'entretien de sentiers, de bâtiments ; équipements et matériels en fonction des directives qui lui sont données.

Missions et activités du poste

Assure des travaux bâtiments :

- Réalise des travaux de maçonnerie, menuiserie, enduit, charpente, génie civil, bûcheronnage. En fonction de ses compétences et habilitations, peut intervenir sur les installations électriques et plomberie
- Assure des travaux d'entretien et de restauration de bâtiments (dont refuges), de réseau d'eau potable, de captages d'eau

Entretient les sentiers :

- Assure l'entretien courant des sentiers et réalise des ouvrages de franchissement
- Assure les travaux d'entretien ponctuel : restauration des murs de soutènement en pierres sèches, travail de fond des sentiers tel que dallage et calades
- Participe à la pose et dépose des panneaux signalétiques et réglementaires
- Pose et dépose des passerelles
- Peut participer à la conception et à la réalisation de passerelles et ouvrages

Activité(s) annexe(s) :

- Rédige des fiches de compte-rendu d'activité et de suivi administratif

Intérêt, difficultés, contraintes du poste

- Le métier suppose de fréquents déplacements sur le périmètre du parc ou d'un secteur selon les nécessités de service, ainsi qu'une grande disponibilité, certaines interventions revêtant un caractère imprévu et urgent
- Par ailleurs, l'activité est susceptible de se dérouler quelles que soient les conditions météorologiques, dans la mesure où celles-ci ne remettent pas en cause la sécurité des agents
- L'activité peut nécessiter de passer des nuits en refuge ou cabanes du Parc
- Utilisation de nombreux outils (pioche, pelle, pinces à élaguer, débroussailleuse, tronçonneuse, scie, barres à mines...) et tenue spécifique
- Il dispose d'EPI qui lui sont fournis par le PNV ; il doit savoir en maîtriser l'usage
- Bonne condition et capacité physique : travaux en extérieur, conditions de terrain diverses, marche en montagne avec chargement

COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs (connaissances théoriques et pratiques)

- Connaissance réglementation du Parc national
- Techniques de création et entretien des sentiers
- Techniques du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, enduits ...)
- Procédure et consignes de sécurité → formation aux premiers secours appréciée
- Sensibilité naturaliste

Savoir-faire (technique et méthodologique)

- Maniement d'outils, électroportatifs, tronçonneuses, coupe de bois
- Respect de procédures (sécurité)
- Aptitude au déplacement en montagne

Savoir-être (attitudes et comportement attendu)

- Sens pratique
- Dextérité, habileté
- Aptitudes au travail en équipe
- Écoute
- Autonomie
- Sens du relationnel et de l'accueil du public

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les ouvriers du parc sont recrutés via l'agence d'intérim Staffmatch, qui est en contrat avec le Parc national de la Vanoise pour ses emplois saisonniers.

Salaire : SMIC horaire + 10 % de congés payés + 10 % d'indemnités de fin de mission

Indemnité de panier : 8 € par jour travaillé

Indemnité nuitée en refuge : 40 € par nuitée

Horaires : 35 h sur 4 jours (vendredi non travaillé)

Durée : du 18/05/2026 au 09/10/2026

Contrat saisonnier qui a vocation à être renouvelé d'une année sur l'autre, il est donc recherché une personne qui est prête à s'engager sur plusieurs années

Pour tout renseignement :

Isabelle MIRA, adjointe à la cheffe de secteur

secteur.pralognan@vanoise-parcnational.fr

04.79.08.76.17 / 06 77.74.39.56

Le dossier comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae sont à adresser **uniquement via le formulaire OFB** : <https://formulaires.ofb.fr/recrutement-ouvrier-saisonnier-sentiers-et-batiments-pralognan-la-vanoise-1774622989>

Candidatures à adresser **avant le 24 avril 2026 MIDI**

Audition des candidats retenus après examen des CV et lettre de motivation le **05/05/2026**